

Société 1392 RECORDS
SARL au capital social de 1.000 €
Siège social : 5 avenue Ingres, 75016 PARIS
RCS Paris n° 891 079 378

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le 22/01/2025 à 10h00

Les associés de la société 1392 RECORDS se sont réunis au siège social de la société, sur convocation du gérant sortant, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Acceptation de la démission de M. Abderrahmane MELALI de ses fonctions de gérant ;
2. Dispense de préavis pour le gérant démissionnaire ;
3. Nomination de Madame Ines Antonya SEGHIRI en qualité de nouvelle gérante ;

Présents :

- M. Abderrahmane MELALI, associé, détenteur de 50 parts sociales ;
- M. Salim Lebghil, associé, détenteur de 50 parts sociales.

Le président de séance, M. Abderrahmane MELALI, constate que :

- Tous les associés sont présents ou représentés ;
- Le quorum requis par les statuts est atteint.

Délibérations :

Résolution n°1 : Prise d'acte de la démission de M. Abderrahmane MELALI

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Abderrahmane MELALI de ses fonctions de gérant, avec effet immédiat à compter de ce jour.

Les associés donnent à M. Abderrahmane MELALI quitus entier et définitif de sa gestion.

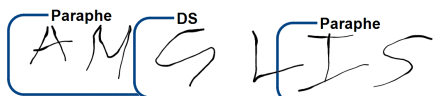
L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Résolution n°2 : Nomination d'une nouvelle gérante

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ines Antonya SEGHIRI, née le 2 août 1997 à Tremblay-en-France (93290), de nationalité française, domiciliée au 14 Chemin Ruisseau Mirabeau, 13015 Marseille, en qualité de gérante de la société pour une durée indéterminée.

Madame Ines Antonya SEGHIRI accepte expressément cette nomination et entre en fonction immédiatement à compter de la signature du présent procès-verbal.

Madame Ines Antonya SEGHIRI déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappée d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Paraphe DS Paraphe


Elle s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Résolution n°3 : Absence de rémunération

La gérante n'est pas rémunérée

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Résolution n°4 : Pouvoirs

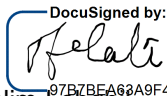
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

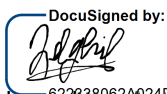
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Fait à Paris, le 22/01/2025

M. Abderrahmane MELALI

DocuSigned by:

97B7BEA63A9F4DF...

M. Salim Lebghil

DocuSigned by:

622638062A024D0

Madame Inès Antonya SEGHIRI

Signé par :

70907D9E7EEE41C...